

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.39.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Châteaurenard : contrat départemental de développement et
d'aménagement 2015/2019 - Tranche 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Châteaurenard pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement (2015-2019), conformément à l'annexe 1.

REQUALIFICATION DU BOULEVARD GENEVET ET VOIE VERTE

Le trafic de transit et interne à la commune, sur la route départementale n° 28 est comptabilisé à environ 30 000 véhicules jour, dans la direction de l'autoroute Avignon sud.

Dans le cadre de ce projet de réhabilitation, il est prévu d'aménager le tronçon de voie compris entre les intersections avec la rue Paul Aubert et le chemin de Jentelin. Le principe consiste à donner à cette avenue un véritable caractère urbain avec des cheminements piétons sécurisés et séparés de la circulation automobile par des espaces verts. Le carrefour entre le boulevard Genevet et le chemin de l'Oratoire sera traité sur la base d'un giratoire. Le carrefour avec le chemin de Jentelin sera traité par feux tricolores.

Le montant global de cette opération, prévue de 2015 à 2019, s'élève à 7 210 700 € HT, dont 550 700 € HT pour la tranche 2019. La commune ne bénéficie pas d'autres subventions. L'aide départementale pourrait s'élever à 4 326 420 €, dont 330 420 € sur la tranche 2019.

PROGRAMME DE REFECTION DE VOIRIE

Dans le cadre de son projet global de modernisation des installations d'éclairage public, la commune de Châteaurenard a procédé à la mise aux normes de toutes ses armoires de commandes et à l'installation d'horloges astronomiques pour la régulation de l'éclairage. Le programme 2018 prévoit le remplacement de tous les globes des lotissements par des luminaires de type LED moins consommateurs et régulables, limitant ainsi la pollution lumineuse.

Le montant global de cette opération, de 2015 à 2019, s'élève à 5 112 700 € HT, dont 1 811 700 € HT pour la tranche 2019. La commune a sollicité l'aide financière de l'État pour ce programme à hauteur de 40 000 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 3 067 620 €, dont 1 087 020 € sur la tranche 2019.

AMENAGEMENT DU CARREFOUR DU LYCÉE

Suite à la prochaine réalisation d'un lycée par la Région sur la commune de Châteaurenard, la municipalité doit procéder à la réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD 28 pour permettre l'accès au futur lycée, en complément des travaux de viabilisation du terrain et des voies d'accès qui seront réalisés par la Communauté d'Agglomération Terre de Provence. Le giratoire d'un diamètre de 40 mètres, se situera à l'intersection avec l'avenue Mermoz.

Le montant global de cette opération, de 2016 à 2019, s'élève à 452 900 €HT, dont 152 900 €HT pour la tranche 2019. L'aide départementale pourrait s'élever à 271 740 € dont 91 740 € sur la tranche 2019.

CREATION D'UNE SCENE MUSICALE "LES ROTONDES"

Dans le cadre de la réhabilitation du quartier de la gare, la commune envisage de réaliser un équipement culturel en aménageant le bâtiment de la Rotonde en espace scénique de « musiques actuelles ». Outre une salle de concert d'environ 180 m², l'équipement comportera des salles annexes de répétition, des loges, des espaces sanitaires et des vestiaires pour le public. Il devra s'intégrer dans l'ensemble de l'aménagement du quartier gare, notamment avec la voie verte qui le longe sur sa partie nord.

En complément de l'aménagement de l'espace scénique de la Rotonde, la commune souhaite réaliser la création de locaux administratifs destinés aux associations culturelles afin de mettre à leur disposition des bureaux pour leur fonctionnement administratif.

Le montant global de cette opération, prévue en 2018 et 2019, s'élève à 2 310 700 €HT, dont 1 675 700 €HT sur la tranche 2019. La commune ne bénéficie pas d'autres subventions. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 386 420 € dont 1 005 420 € sur la tranche 2019.

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 2 514 600 € pour la tranche 2019 sur une dépense subventionnable globale de 4 191 000 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette action ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015-10127U en application de la délibération n° 92 du 27 février 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL